

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

47^e Rallye National de la Côte Fleurie®

24 et 25 février 2017



L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, Trouville, Deauville
Les communes de :

Reux, Saint-Etienne La Thillaye, Tourgeville, Quetteville, Genneville, Gonneville sur Honfleur,
Saint André et Saint Benoit d'Hebertot, Blonville-sur-Mer, Villers-sur-Mer, Saint Vaast en Auge

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa

Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement

Clôture des engagements : Lundi 13 février 2017 minuit

Parution du road-book : Samedi 18 février 2017 au Bar La Coupole – Trouville sur Mer à partir de 8h30

Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2 du présent règlement

Vérifications administratives : Vendredi 24 février de 8h à 16h30 – Hippodrome de Deauville la Touques

Vérifications techniques : Vendredi 24 février de 8h15 à 16h45 – Buffalo Grill à Touques

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 24 février à 14h – Hippodrome de Deauville la Touques

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 24 février à 17h15 – Hippodrome de la Touques

Publication des heures et ordres de départ : Vendredi 24 février à 17h15 – Hippodrome de la Touques

Briefing écrit des pilotes : Vendredi 24 février lors des vérifications administratives

Départ de la première étape (1^{ère} voiture) : Vendredi 24 février à 19 h

Arrivée de la première étape (1^{ère} voiture) : Vendredi 24 février à partir de 20 h 40

Publication des résultats partiels de la première étape : Vendredi 24 février, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé - tableaux d'affichage Podium ACO parc fermé et PC course

Départ de la deuxième étape (1^{ère} voiture) : Samedi 25 février à 7 h 45

Arrivée de la deuxième étape (1^{ère} voiture) : Samedi 25 février à 18 h

Vérification finale : Garage de l'hippodrome de Deauville (taux horaire de 60€ TTC)

Publication des résultats du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final

Remise des prix : Dimanche 26 février à 10h30 – Cinéma du Casino de Deauville

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND organise le 47^e Rallye National de la Côte Fleurie® en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 7 en date du **29 novembre 2016**.

Comité d'organisation

Président : GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072

Membres : FOURNIER Jean-Philippe, MARTIN Philippe, BEUVE Christian, FAYARD Martine, HAUVEL Gildas, GUESNET Jérémy, MESNIL René, DULONG Stéphane, VOISIN Raphael

Secrétariat du Rallye : Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES

Permanence du Rallye : PC course - Hippodrome de Deauville La Touques, les 24 et 25 février 2017

Organisateur technique

Président : GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072 -, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : MAWDSLEY Françoise – Licence n°1653

Membres : FAULIN-LECAT Christine – Licence n°12 6053

PERRIER Jean-Christophe – Licence n°4884

Direction de course PC

Directeur : LORRE Joseph – Licence n°10395

Adjoint administratif PC : JARDIN François – Licence n°20414

Adjoint administratif PC (ES 1-2-5-8): LEBEL Chantal – Licence n°4921

Adjoint administratif PC (ES 3-6-9): OVIEVE Alain – Licence n°196080

Adjoint administratif ES (ES 4-7): MARIE Franck – Licence n°5847

Téléphone PC (ES 1-2-5-8): FAYARD Martine – Licence n°197283
Téléphone PC (ES 3-6-9): KWASNY Jacqueline – Licence n°179251
Téléphone PC (ES 4-7): TESTU Patricia – Licence n°

Directeurs de course délégués aux ES et Parcs

ES 1-2-5-8 : VARANGLE Lucien – Licence n°36384 / Adjoint
ES 3-6-9 : GROUD Francis – Licence n°8035 / Adjoint:
ES 5-8 : DENIS Didier – Licence n°162362 / Adjoint: JOSSE Jean-Denis – Licence n°134502

Parc fermé Trouville le vendredi : JANVRAIN Michel – Licence n°134502 / HELYE Francis – Licence n°17 52
Parc fermé Trouville le samedi : HELYE Francis – Licence n°1752
Parc regroupement Paléospace : BELY Jean – Licence n°145422

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : MAWDSLEY Myriam – Licence n°11115
BERTRAND Gérard – Licence n°5705

Commissaires Techniques :

Responsable : BALLENGHIEN Francis – Licence n°5641
Adjoint : SALLENNE Jacques – Licence n°18219
Membres : GUILLEUX Patrick – Licence n°55340
DECOUFLET Laurent – Licence n°33271
QUERU William – Licence n°14922
CORRIA DA COSTA Fabien – Licence n°21454

Médecin chef : DOC 9 assistance médicale – Licence n°178211

Véhicules tricolore : VERRIER Jacques – Licence n°2205

Véhicules damier : MAWDSLEY Anouk – Licence n°1652

Véhicules autorités : LEFORESTIER Jean-Claude – Licence n°1756
GUEGAN Jean-Michel – Licence n°8072

Juges de Faits : DUBRAY Jean-Michel – Licence n°166379
BELY Jean – Licence n°145422

Classements et résultats : VOISIN Raphael – Licence n°211834

1.2P. ELIGIBILITE

Le 47^e Rallye National de la Côte Fleurie® TROUVILLE-DEAUVILLE compte pour
Coupe de France des Rallyes 2017 Coefficient 3
Trophée des Pilotes et Copilotes 2017 de l'A.C.O
Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2017
Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2017
Trophée des Organisateurs / Écuries de l'A.C.O 2017
Trophée des Commissaires A.C.O 2017

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 24 février de 8h à 16h30 – Hippodrome de Deauville la Touques

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet www.ecurie-cote-fleurie.fr

Les vérifications techniques auront lieu le : Vendredi 24 février de 8h15 à 16h45 – Buffalo Grill à Touques

Mise en parc de départ : Vendredi 24 février à partir de 10h – Bd Fernand Moureaux Trouville Sur Mer

Les vérifications finales seront effectuées : Garage de l'Hippodrome de Deauville

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.1. CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 47^e Rallye National de la Côte Fleurie® doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 13 février 2017 minuit** à

M. DULONG STEPHANE
12 Rue Tadoussac
14600 HONFLEUR
Tél. : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h)
E-mail : stephane@ecurie-cote-fleurie.fr

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- Copies des licences pilote et copilote
- Copies des permis de conduire pilote et copilote (sauf junior)
- Copies des cartes nationales d'identités pilote et copilote
- Copie de la première page du passeport technique
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas un membre de l'équipage

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum. (VH Comprise)

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du *lundi 20 février 2017*.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : 495 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 990 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et remplie conformément à la réglementation en vigueur du 8 juin 2012, et si les documents demandés ne sont pas fournis.

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives et aucune retenue ne sera appliquée)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera strictement interdite en dehors du parc autorisé.

Devant la multiplication des camping-cars et caravanes, pour des raisons de place et de sécurité, nous sommes obligés de limiter le nombre pour ne pas les interdire à l'avenir.

L'immatriculation du camping-car ou de la caravane devra obligatoirement être indiquée sur la demande d'engagement dans la case prévue.

L'accès au parc d'assistance sera limité à : 1 camping-car ou caravane par voiture engagée
1 camion d'assistance
1 voiture particulière

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6 P. Identifications

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

5.4. Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € pour le 1er constat (80 € en régional) et une pénalité de 320 € en cas de récidive (160 € en régional).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 47^e Rallye National de la Côte Fleurie® représente un parcours total d'environ 216 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale d'environ 130 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1= 5 kms
ES 2-5-8 = 15 kms
ES 3-6-9 = 14.8 kms
ES 4-7 = 17.6 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les : 18, 19 et 23 de 9h à 19h et le 24 février de 9h à 17h
Sauf ES 1 le vendredi 24 février de 14 h à 17 h

Le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES. Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.

L'accès à l'hippodrome est strictement interdit avant le jeudi 23 février 14h00.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner par le collège.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

GENERAL	GRUPE *	CLASSES *
1er - 1000€	1er - 400€	1er - 480€
2e - 800€	2e - 300€ (de 6 à 10 partants)	2e - 350€ (de 6 à 10 partants)
3e - 500€	3e - 200€ (plus de 10 partants)	3e - 250€ (de 11 à 15 partants)
4e - 200€	4e - 100€ (plus de 15 partants)	4e - 150€ (plus de 15 partants)
5e - 100€		5e - 100€ (plus de 20 partants)

*Les PRIX seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement général)

100 partants = 100% des PRIX

88 partants = 88% des PRIX

64 partants = 64% des PRIX etc.,,,,,,

*Dans les groupes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 15 premiers du scratch)

*Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch ou les 5 premiers de groupe si plus de 10 partants dans le groupe concerné)

Coupe des dames 1ere - 300 € (si + 3 Partants)

De nombreuses coupes et lots seront également distribués.

Trois commissaires tirés au sort par épreuve seront dotés d'un lot ou coupe

Toute absence non excusée entraînera la perte de ses prix.

TIMING PREVISIONNEL

N°CH	ITINERAIRES	Kilomètres			Horaires prévisionnels								
		Liaisons	ES	TEMPS IMPARTIS	Tricolore	1ère voiture	20	40	60	80	100	120	140
Etape 1 - Vendredi 24 février 2017													
CH 0	Parc fermé - Trouville sur Mer				17:45	19:00	19:19	19:39	19:59	20:19	20:39	20:59	21:19
CH 0A	Entrée assistance - Hippodrome	3		00:22		19:22							
CH 0B	Sortie assistance			00:15		19:37							
CH 1	Avant ES 1	2		00:20		19:57							
	DEPART ES 1		5	00:03	18:45	20:00	20:19	20:39	20:59	21:19	21:39	21:59	22:19
CH 1A	Entrée Parc fermé - TROUVILLE sur MER	4		00:40		20:40							
Etape 2 - Samedi 25 février 2017													
CH 1B	Parc fermé - Trouville sur Mer				06:30	07:45	08:04	08:24	08:44	09:04	09:24	09:44	10:04
CH 1C	Entrée assistance - Hippodrome	4		00:10		07:55							
CH 1D	Sortie assistance			00:40		08:35							
CH 2	Avant ES 2	20		00:30		09:05							
	DEPART ES 2		15	00:03	07:53	09:08	09:27	09:47	10:07	10:27	10:47	11:07	11:27
CH 2A	Entrée Regroupement - Pont l'Evêque	15		00:40		09:48							
CH 2B	Sortie Regroupement			00:20		10:08							
CH 3	Avant ES 3	3		00:10		10:18							
	DEPART ES 3		14,8	00:03	09:06	10:21	10:40	11:00	11:20	11:40	12:00	12:20	12:40
CH 3A	Entrée Regroupement - Paléospace	11		00:40		11:01							
CH 3B	Sortie Regroupement			00:10		11:11							
CH 4	Avant ES 4	0		00:00		11:11							
	DEPART ES 4		17,6	00:03	09:59	11:14	11:33	11:53	12:13	12:33	12:53	13:13	13:33
CH 4A	Entrée Regroupement - Hippodrome	20		00:50		12:04							
CH 4B	Sortie Regroupement			00:30		12:34							
	Entrée assistance - Hippodrome	0,2		00:20		12:54							
CH 4C	Sortie assistance												
CH 5	Avant ES 5	20		00:30		13:24							
	DEPART ES 5		15	00:03	12:12	13:27	13:46	14:06	14:26	14:46	15:06	15:26	15:46
CH 5A	Entrée Regroupement - Pont l'Evêque	20		00:40		14:07							
CH 5B	Sortie Regroupement			00:10		14:17							
CH 6	Avant ES 6	3		00:10		14:27							
	DEPART ES 6		14,8	00:03	13:15	14:30	14:49	15:09	15:29	15:49	16:09	16:29	16:49
CH 6A	Entrée Regroupement - Paléospace	11		00:30		15:00							
CH 6B	Sortie Regroupement			00:10		15:10							
CH 7	Avant ES 7	0		00:00		15:10							
	DEPART ES 7		17,6	00:03	13:58	15:13	15:32	15:52	16:12	16:32	16:52	17:12	17:32
CH 7A	Entrée Regroupement - Hippodrome	20		00:30		15:43							
CH 7B	Sortie Regroupement			00:30		16:13							
	Entrée assistance - Hippodrome	0,2		00:20		16:33							
CH 7C	Sortie assistance												
CH 8	Avant ES 8	20		00:30		17:03							
	DEPART ES 8		15	00:03	15:51	17:06	17:25	17:45	18:05	18:25	18:45	19:05	19:25
CH 8A	Entrée Regroupement - Pont l'Evêque	11		00:40		17:46							
CH 8B	Sortie Regroupement			00:10		17:56							
CH 9	Avant ES 9	3		00:10		18:06							
	DEPART ES 9		15,6	00:03	16:54	18:09	18:28	18:48	19:08	19:28	19:48	20:08	20:28
CH 9A	Parc fermé - Deauville	9		00:40		18:49	19:08	19:28	19:48	20:08	20:28	20:48	21:08
Lever du soleil à 7h47 - Coucher du soleil à 18h36		199,4	130,40										

Attention ! ES 4-7, pas de départ entre 12h15 et 12h40